

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 14

Le six Juillet deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 1 juin 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc Conseillers Délégués
PROVOST Eric – MOUILLER Annie – ROUCHON Dominique - CORNET-MONAT Béatrice- NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient excusés : TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à GAUME Marie Françoise
GUICHERD Cyril qui a donné pouvoir à CUISSET Betty
BELOT Jean Luc qui a donné pouvoir à NERON Pascal
BASSOT Christine qui a donné pouvoir à NERON Sylvie
LASSAIGNE Sébastien

Secrétaire de séance : ROUCHON Dominique

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL ENTRE L'ASSOCIATION MAM NOUNOU DOUDOU ET P'TITS LOU ET LA COMMUNE DE VILLEMONTAIS

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 172023 du 04 avril 2023 concernant le montant de la location de la Maison d'Assistante Maternelle au 74, rue Antonin Vergiat 42155 VILLEMONTAIS.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition d'un local communal au 74, rue Antonin Vergiat 42155 VILLEMONTAIS entre l'Association MAM NOUNOU DOUDOU ET P'TITS LOU et la commune de Villemontais.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition d'un local communal au 74, rue Antonin Vergiat entre l'Association MAM NOUNOU DOUDOU ET P'TITS LOU et la commune de Villemontais.
- dit que la mise à disposition est consentie à titre gratuit du 20 juillet 2023 au 30 septembre 2023.
- rappelle qu'à compter du 1^{er} Octobre 2023, le local sera mis à disposition par la Commune à l'Association qui versera une redevance mensuelle de 350 € réglable au 05 de chaque mois.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce utile à ce dossier.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

ROUCHON Dominique

Fait à Villemontais, 06 Juillet 2023

Le Maire,


GAUME Marie Françoise

